



Leader de l'Innovation Agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre  
Leading Agricultural Innovation in West and Central Africa



---

## APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

**Recrutement d'un consultant individuel pour la rédaction et la révision d'articles scientifiques, y compris l'analyse des métadonnées sur la gestion intégrée du paysage (GIP).**

**Ouverture de l'appel : 17 mai 2024  
Clôture de l'appel : 31 mai 2024**

**CEI No. 09-2024**

1. Le Programme de résilience du système alimentaire (PRSA) est un programme d'investissement régional phare visant à renforcer la résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest grâce à une approche régionale stratégique. Le programme financera des investissements dans trois domaines thématiques qui se renforcent mutuellement: (1) Services consultatifs numériques pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires; (2) la durabilité et la capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire (gestion durable des terres et des bassins versants, approches agroécologiques); et (3) l'intégration des marchés alimentaires régionaux et le commerce (développement de la chaîne de valeur des aliments de base régionaux). Chaque domaine sera dirigé par une institution régionale mandatée (AGRHYMET, CORAF et CEDEAO) pour assurer la coordination et renforcer les capacités durables.
2. L'objectif principal de cette mission est de développer une version préliminaire complète d'au moins deux articles scientifiques dont un sur l'analyse des métadonnées sur la GIP à partir de rapports et de matériels supplémentaires issus d'études précédentes.
3. Les tâches à accomplir ainsi que d'autres informations relatives à la conduite de la mission sont décrites dans le mandat ci-dessous.
4. Le Directeur Exécutif du CORAF invite donc les candidats intéressés (« Consultants ») ayant le profil requis comme indiqué dans le mandat à exprimer leur intérêt.
5. Les candidats intéressés doivent fournir un avis de manifestation d'intérêt et un CV mis à jour avec des références soulignant la performance et l'expérience de services similaires.

6. Les candidats sont informés que les dispositions du paragraphe 3.14 du « Règlement sur les marchés publics pour les emprunteurs de financement de projets d'investissement » de juillet 2016, révisé en novembre 2017 et en août 2018 (le « Règlement ») concernant les règles de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts s'appliqueront.
7. Les candidats seront sélectionnés en fonction de la sélection basée sur les qualifications du consultant décrite dans le « Règlement sur les marchés publics de la Banque ».
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès du Secrétariat exécutif du CORAF par courrier électronique tous les jours ouvrables à l'adresse suivante : [n.lamien@coraf.org](mailto:n.lamien@coraf.org) avec copie à [procurement@coraf.org](mailto:procurement@coraf.org).
9. Les consultants intéressés par cet appel doivent soumettre une lettre de déclaration d'intérêt soulignant la performance et l'expérience de contrats similaires et un CV détaillé avec des copies des diplômes et des certificats de travail à l'adresse électronique suivante : [procurement@coraf.org](mailto:procurement@coraf.org) au plus tard **le 31 mai, 2024 à 00h00 GMT**.

Dr Alioune FALL  
Directeur exécutif

***Pour le recrutement d'un consultant individuel pour la rédaction et la révision d'articles scientifiques, y compris l'analyse des métadonnées sur la gestion intégrée du paysage (GIP).***

---

**1. Contexte**

Le Programme de résilience du système alimentaire de l'Afrique de l'Ouest (PRSA/FSRP) vise à accroître la préparation à l'insécurité alimentaire et à améliorer la résilience des systèmes alimentaires dans les pays participants tels que le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Togo, le Tchad, Ghana, Sierra Leone, Sénégal avec le soutien de la Banque mondiale.

La composante 2 du programme est dirigée par le CORAF et vise à améliorer la résilience de la base productive du système alimentaire et à contribuer directement à l'initiative de la Grande muraille verte (IGMV). Cette composante 2 comporte deux sous-composantes qui s'appuient mutuellement : la sous-composante 2.1 (Consolider les systèmes régionaux d'innovation agricole) et la sous-composante 2.2 (Renforcer la sécurité alimentaire régionale au moyen de la GIP). La sous-composante 2.2 vise à améliorer la sécurité alimentaire des ménages ruraux et à renforcer leur résilience à la variabilité climatique en soutenant la GIP en tant que processus collaboratif à long terme.

La gestion intégrée du paysage (GIP) est une approche participative et holistique qui englobe l'agriculture, les services écosystémiques, la biodiversité, la valeur esthétique du paysage et ses services associés, l'identité socioculturelle et les attributs récréatifs. La force motrice de leur gestion durable est la mise en place de partenariats et de plateformes paysagères à différents niveaux, rassemblant toutes les parties prenantes vivant et bénéficiant de ce paysage. Ainsi, la mise en œuvre de la GIP intègre à la fois les aspects techniques de la gestion des ressources naturelles et écosystémiques en général, la prévention des conflits et les techniques de gestion participative, les techniques de négociation fondées sur des stratégies et des objectifs communs, la gestion adaptative fondée sur le partage des connaissances et la durabilité.

La mise en œuvre réussie du concept GIP nécessite également de s'appuyer sur les réalisations antérieures de certains projets/programmes et initiatives liées en liens avec ce concept. Conformément à cela, l'année dernière, le CORAF a commandité une étude sur

la cartographie des meilleures pratiques et des experts en gestion intégrée du paysage (GIP) et la mise en place d'une plateforme GIP en Afrique de l'Ouest. Cette étude fournit des lignes directrices pour faciliter la mise en œuvre des activités GIP dans le cadre du programme FSRP, en utilisant des approches participatives et holistiques. Les résultats de cette étude seront partagés avec tous les intervenants du programme et certains bénéficiaires au cours du premier semestre de cette année 2024.

Cependant, le CORAF a l'intention de contribuer à l'avancement des connaissances sur cette approche en reformulant et en partageant les conclusions de l'étude avec la communauté scientifique internationale. Par conséquent, le CORAF recrute un consultant individuel pour aider à la rédaction et à la révision d'au moins deux articles scientifiques ayant un impact élevé à partir des rapports et d'autres documents supplémentaires de l'étude cartographique des initiatives GIP.

## **2. Objectifs**

L'objectif principal de cette mission est de développer une version préliminaire complète d'au moins deux articles scientifiques dont un sur l'analyse des métadonnées sur la GIP.

***Plus précisément, il s'agira de :***

- analyser et proposer des moyens de valoriser les résultats de l'étude précédente sur la « cartographie des meilleures pratiques et des experts en gestion intégrée du paysage (GIP) et la mise en place d'une plateforme GIP en Afrique de l'Ouest »,
- Rédiger et réviser la version complète d'au moins deux articles scientifiques,
- Contribuer à la rédaction, à l'encadrement et à la publication de ces articles dans des revues internationales à fort impact (IF).

## **3. Tâches clés**

- Explorer et analyser les rapports et les documents supplémentaires de l'étude sur la cartographie des initiatives GIP en Afrique de l'Ouest,
- Suggérer des plans pour au moins deux articles scientifiques différents (dont un basé sur l'analyse des métadonnées) et définir les questions de recherche intégrées,
- Proposer et soumettre des approches méthodologiques et/ou des cadres théoriques à utiliser dans les articles scientifiques,

- Effectuer un examen complémentaire au besoin, particulièrement en ce qui concerne les procédures d'examen systématique des métadonnées sur les approches GIP
- Extraire les données quantitatives des articles sélectionnés en utilisant l'approche d'analyse métadonnées et reconstituer la base de données pour chaque traitement défini,
- Analyser les données extraites en choisissant et en appliquant les méthodes de taille d'effet appropriées pour les séries de données,
- Rédiger la version intégrale des articles,
- Identifier les revues ayant un facteur d'impact élevé et contribuer aux processus de soumission et d'examen des articles.

#### **4. Approche méthodologique**

La méthodologie détaillée doit être élaborée par le consultant en étroite collaboration avec l'équipe du CORAF sur la base des directives fournies à la section 3.

#### **5. Résultats attendus et livrables**

- Les approches méthodologiques et/ou les cadres théoriques à utiliser dans les articles scientifiques sont soumis pour modification et validation,
- Au moins deux versions préliminaires complètes d'articles scientifiques sont disponibles et prêtes à être soumises à au moins deux revues différentes avec un facteur d'impact élevé,
- Les contributions du consultant sont attendues lors des processus de révision des articles,
- Au moins deux articles scientifiques sont publiés dont un portant sur l'analyse des métadonnées sur la GIP.

#### **6. Période d'exécution**

Cette mission devrait être effectuée pour un total de 30 hommes/jour, sur une période de 3 mois maximum (juin- Août, 2024). Le consultant travaillera virtuellement (affectation à domicile) et se rendra à Dakar (Sénégal) pour une discussion en personne avec l'équipe du CORAF si nécessaire.

## 7. Qualifications

Cette tâche sera confiée à un consultant ayant des compétences et une expérience avérée dans la rédaction et l'édition d'articles scientifiques, qui possède une expertise dans les processus de publication d'articles (y compris l'analyse de métadonnées) dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, selon les critères suivants :

- au moins un doctorat en agronomie, en gestion des ressources naturelles, en gestion du paysage, en études environnementales ou dans tout autre domaine connexe.
- au moins dix (10) ans d'expérience en milieu universitaire ou de recherche agricole ;
- avoir publié au moins dix (10) articles dans le domaine de l'agronomie, de la gestion des ressources naturelles, de la gestion des paysages ou de tout autre domaine connexe (être le premier auteur d'au moins 50 % de ces articles) dans des revues internationales à comité de lecture;
- avoir au moins deux (02) de ces articles portant sur l'analyse de métadonnées;
- avoir au moins un de ces articles se rapprochant de la thématique de la gestion intégrée du paysage (GIP);
- maîtriser l'utilisation des outils et des méthodes utilisées dans l'examen systématique quantitatif (analyse des métadonnées);
- Maîtrise des logiciels de statistiques, de collecte et d'analyse de données;
- Excellentes compétences en rédaction et en communication, de préférence en français et en anglais ;
- Être prêt à répondre aux préoccupations du CORAF et celles des Journaux pendant et après la fin de sa mission d'accompagnement si nécessaire.

## 8. Comment présenter une demande

Les consultants intéressés par cet appel doivent soumettre une lettre de déclaration d'intérêt soulignant la performance et l'expérience de contrats similaires et un CV détaillé avec des copies des diplômes et des certificats de travail à l'adresse électronique suivante : [procurement@coraf.org](mailto:procurement@coraf.org) au plus tard **le 31 mai, 2024 à 00h00 GMT**.

## 9. Autres dispositions

Le CORAF se réserve le droit d'arrêter le processus de recrutement à tout moment ou de relancer l'appel d'offres si les candidatures reçues n'ont pas donné satisfaction. Le candidat sélectionné doit se conformer aux règles et règlements du CORAF.

## 10. Fraude, corruption, conflits d'intérêts, exploitation, abus sexuels et harcèlement sexuel

**Fraude, corruption** : les soumissionnaires, les fournisseurs, les entrepreneurs et leurs sous-traitants doivent respecter les règles d'éthique professionnelle les plus strictes lors de l'attribution et de l'exécution des contrats. En particulier, ils doivent éviter tout acte de corruption et toute manœuvre frauduleuse, collusive, coercitive ou obstructive afin d'accorder ou d'obtenir un contrat conclu par le CORAF. Tout comportement déviant sera soumis à des sanctions appropriées (annulation du contrat, exclusion des futurs contrats attribués par le CORAF, licenciement du personnel du CORAF coupable de ces actes.

**Conflits d'intérêts** : Les règles du CORAF exigent que toute entreprise participant à une procédure de passation de marché ne soit pas en situation de conflit d'intérêts. Deux scénarios peuvent être envisagés :

- La Société fournit des biens, des travaux ou des services (autres que des services de conseil) qui suivent ou sont directement liés à des services de conseil pour la préparation ou l'exécution d'un projet fourni par la Société ou par une Société affiliée ;
- L'entreprise (y compris son personnel) a une relation d'affaires ou familiale étroite avec un membre du personnel du CORAF : i) qui est directement ou indirectement impliqué dans la préparation des documents d'appel d'offres ou des spécifications du contrat, et/ou dans le processus d'évaluation dudit contrat ; ou (ii) qui peut participer à l'exécution ou à la supervision de ce même contrat.

Exploitation et abus sexuels (EES) **comprend les significations suivantes** :

- « **Exploitation sexuelle** » (EES), définie comme l'acte d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un pouvoir différentiel ou d'une confiance à des fins sexuelles, y compris, sans s'y limiter, l'exploitation pécuniaire, sociale ou politique d'une autre personne;
- « **Abus sexuel** », défini comme toute intrusion physique ou menace d'intrusion physique de nature sexuelle, soit par la force ou dans des conditions inégales, soit par coercition;

- « **Harcèlement sexuel** » (HS) est défini comme toute avance sexuelle importune, toute demande de faveurs sexuelles ou toute autre conduite verbale ou physique de nature sexuelle par le personnel de l'entrepreneur à l'égard d'autres membres du personnel de l'entrepreneur ou du propriétaire;

Toute entreprise qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêts ou d'exploitation, d'abus ou de harcèlement sexuel ne sera pas en mesure d'obtenir un contrat du CORAF.